

# CHARTRE ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE

## B4C – Business For Consulting

### 1. Objet

La présente Charte Éthique définit les principes de conduite professionnelle applicables à l'ensemble des collaborateurs, consultants, dirigeants et partenaires de B4C.

B4C exerce ses activités dans le respect des lois, des réglementations applicables et des principes d'intégrité des affaires.

---

### 2. Respect des lois et réglementations

B4C s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables dans les pays où elle exerce ses activités, notamment en matière de :

- droit commercial ;
  - protection des données personnelles (RGPD) ;
  - concurrence loyale ;
  - lutte contre la corruption ;
  - prévention du blanchiment d'argent ;
  - respect des droits humains.
- 

### 3. Intégrité des affaires

B4C conduit ses activités avec honnêteté, transparence et professionnalisme.

Aucun collaborateur ou représentant de B4C ne peut :

- offrir ou accepter un avantage indu ;
  - promettre un paiement illicite ;
  - influencer indûment une décision commerciale ;
  - participer à une pratique frauduleuse ou trompeuse.
- 

### 4. Conflits d'intérêts

Chaque collaborateur doit éviter toute situation susceptible de créer un conflit entre ses intérêts personnels et ceux de B4C ou de ses clients.

Tout conflit potentiel doit être signalé à la direction.

---

## **5. Confidentialité**

Les informations obtenues dans le cadre des missions réalisées pour les clients sont strictement confidentielles.

Les collaborateurs s'engagent à :

- protéger les informations sensibles ;
- ne pas divulguer les informations obtenues dans le cadre professionnel ;
- respecter les engagements contractuels de confidentialité.

---

## **6. Respect des personnes**

B4C promeut un environnement de travail fondé sur :

- le respect ;
- l'égalité de traitement ;
- la non-discrimination ;
- la diversité ;
- le respect des droits fondamentaux.

---

## **7. Relations avec les partenaires**

B4C attend de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent des standards équivalents d'éthique professionnelle et de conformité réglementaire.

---

## **8. Signalement**

Tout collaborateur ou partenaire peut signaler de bonne foi une situation contraire à la présente Charte.

Aucune mesure de rétorsion ne pourra être prise à l'encontre d'une personne ayant effectué un signalement de bonne foi.

---

## **9. Application**

La présente Charte s'applique à l'ensemble des activités de B4C et de ses représentants.

---

**Version : 1.0**  
**Date : 01 Juin 2026**  
**Approuvée par la Direction de B4C**

---